

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Assurance-vie et fonds structurés

JURISPRUDENCE

Page 7

■ Personnes / Famille

Paul-Ludovic Niel

Retour sur la question de la donation entre époux excédant la vocation légale du conjoint survivant (Cass. 1^{re} civ., 25 oct. 2017)

CULTURE

Page 13

■ Exposition

Didier Du Blé

L'art du pastel de Degas à Redon

Page 14

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Renault et Ferrari à Rétromobile

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Assurance-vie et fonds structurés ^{131x3}

Frédérique PERROTIN

Les fonds à formules sont bien éligibles aux contrats d'assurance-vie, précise la Cour de cassation pour qui la qualification d'obligation n'est pas subordonnée à la garantie de remboursement du nominal du titre.

La Cour de cassation vient de juger, dans une décision très attendue, que des fonds structurés peuvent être valablement souscrits dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie (Cass. 2^e civ., 3 nov. 2017, n° 16-22620). La Cour de cassation infirme l'arrêt de la cour d'appel de Paris (CA Paris, 21 juin 2016, n° 15-00317). Cette décision est importante car les avocats du cabinet Lecoq-Wallon et Feron-Polloni, un cabinet spécialisé dans la défense des épargnants, emprunteurs et investisseurs, qui intervenaient pour le requérant ont soutenu avec succès devant la cour d'appel de Paris qu'un produit structuré ne figure pas dans la liste des produits éligibles à l'assurance-vie au titre des unités de compte et ne peut être assimilé à une obligation en l'absence de remboursement du capital à l'échéance. Cette décision avait raisonné comme un coup de tonnerre pour le secteur de l'assurance-vie au regard de l'importance des sommes investies. La souscription de ces produits est en effet prise en compte dans les contrats d'assurance-vie. On évoque des chiffres allant de 40 à 55 milliards d'euros investis en jeu.

■ Les contrats d'assurance-vie

L'encours des contrats d'assurance-vie dépasse 1 682 milliards d'euros à fin octobre. Il s'agit toujours du placement préféré des Français. Ils sont 45 % à détenir au moins un contrat de ce type. Les raisons qui poussent les épargnants à se tourner vers l'assurance-vie sont nombreuses. Il s'agit d'un excellent outil d'épargne qu'il s'agisse de préparer un projet immobilier ou de se constituer un revenu complémentaire pour la retraite. C'est également un très bon outil de transmission du patrimoine avec une fiscalité favorable notamment pour ceux qui envisagent de transmettre un capital à des proches. Pour le mois d'octobre 2017, la collecte nette s'est établie à 1,8 milliard d'euros. Au cours des dix premiers mois de 2017, le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurances est de 109,1 milliards d'euros. Les versements sur les supports unités de compte représentent 30 milliards d'euros, soit 27 % des cotisations à fin octobre.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34